

ARRETE N° 2603 / 12 / MINESEC DU 06 DEC 2012

fixant certaines modalités d'application du Décret n° 95/035 du 24 février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire.

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'Education au Cameroun ;
- Vu le décret n°95/035 du 24 février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire ;
- Vu le décret n°97/044 du 05 mars 1997 modifiant le décret n°93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le décret n°97/045 du 05 mars 1997 modifiant le décret N°93/172 du 01 juillet 1993 portant création du General Certificat of Education Board (G.C.E Board) ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°127/CAB/PM du 10 septembre 2012 fixant la nature, le volume horaire et le coefficient de l'épreuve d'éducation physique et sportive en formation continue et aux examens officiels ;
- Vu l'Arrêté n°114/MINESEC/IGE/IP-STT/DETN du 12 juillet 2010 portant réorganisation des spécialités de l'Enseignement Technique Commercial,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'examen Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Technique de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire est, pour compter de la date de signature du présent arrêté, organisé selon les spécialités suivantes :

- Spécialité Action et Communication Administratives (ACA) ;
- Spécialité Action et Communication Commerciales (ACC) ;
- Spécialité Comptabilité et Gestion (CG) ;
- Spécialité Fiscalité et Informatique de Gestion (FIG) ;
- Spécialité Sciences Economiques et Sociales (SES).

**Article 2 :** La nature, la durée et les coefficients des épreuves de chaque spécialité sont fixés comme suit :



## 1) SPECIALITE ACA : ACTION ET COMMUNICATION ADMINISTRATIVES

NATURE DES EPREUVES	Coef.	Durée
<b>I. Epreuves Ecrites d'Enseignement Général</b>		
- Français/English Language	4	3H
- Anglais ou French	3	3H
- Philosophie	2	3H
- Education à la Citoyenneté et à la Morale	2	2H
- Histoire ou Géographie	1	2H
<b>S/Total 1</b>	<b>12</b>	<b>13H</b>
<b>II. Epreuves Professionnelles Ecrites (1)</b>		
- Sciences Economiques et Juridiques	4	4H
- Organisation du Travail Administratif (O.T.A)	2	2H
- Travaux d'Application et de Synthèse (T.A. S)	5	5H
- Outils et techniques de communication	3	2 H
<b>S/Total 2</b>	<b>14</b>	<b>13H</b>
<b>III. Epreuves Professionnelles Pratiques</b>		
<i>Pratique Professionnelle sur Matériel</i>		
- Atelier Obligatoire :		
* Rédaction et Présentation du Courrier	2	2H
* Application de logiciels (dossier 1 et dossier 2)	2	1H
- Atelier au choix :		
* Téléphonie	1	20 mn par candidat
* Recherche documentaire		
- Education Physique et Sportive	2	
<b>S/Total 3</b>	<b>07</b>	<b>3 H 20 mn</b>
<b>IV. Epreuves Complémentaires</b>		
Epreuves Facultatives (2)		
- Education artistique (Dessin, Musique, EM)		
- Langues anciennes (Latin, Grec) et Vivantes étrangères		
- Informatique épreuve théorique		
<b>Total General</b>	<b>33</b>	<b>29H20 mn</b>

(1) Le travail du candidat est uniquement manuscrit pour toutes les épreuves écrites.

(2) La durée de l'épreuve sera précisée sur le sujet

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
024612 30 NOV 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE

2) SPECIALITE CG : COMPTABILITE ET GESTION

NATURE DES EPREUVES	Coef.	Durée
<b>I. Epreuves Ecrites d'Enseignement Général</b>		
- Français ou English Language	3	3H
- Anglais ou French	2	3H
- Philosophie	2	3H
- Education à la Citoyenneté et à la Morale	2	2H
- Mathématiques Générales	2	2H
- Histoire ou Géographie	1	2H
<b>S/Total 1</b>	<b>12</b>	<b>15H</b>
<b>II. Epreuves Professionnelles Ecrites</b>		
- Sciences Economiques et Juridiques	4	4H
- Mathématiques Appliquées	2	2H
- Technique Comptable (TC)	5	4H
- Pratique Professionnelle (PP)	5	4H
<b>S/Total 2</b>	<b>16</b>	<b>14H</b>
<b>III. Epreuves Professionnelles Pratiques</b>		
- Comptabilité et Gestion Assistées par Ordinateur (CGAO)	2	35 mn par candidat
- Education Physique et Sportive	2	
<b>S/Total 3</b>	<b>4</b>	<b>-</b>
<b>IV. Epreuves Complémentaires</b>		
Epreuves Facultatives (1)		
- Education artistique (Dessin, Musique, EM)		
- Langues anciennes (Latin, Grec) et Vivantes étrangères		-
- Informatique épreuve théorique		
<b>Total Général</b>	<b>32</b>	<b>29H35</b>

(1) La durée de l'épreuve sera précisée sur le sujet



**3) SPECIALITE ACC : ACTION ET COMMUNICATION  
COMMERCIALES**

<b>NATURE DES EPREUVES</b>	<b>Coef.</b>	<b>Durée</b>
<b>I. Epreuves Ecrites d'Enseignement Général</b>		
- Français ou English Language	3	3H
- Anglais ou French	2	3H
- Philosophie	2	3H
- Education à la Citoyenneté et à la Morale	2	2H
- Mathématiques Générales	2	2H
- Histoire ou Géographie	1	2 H
<b>S/Total 1</b>	<b>12</b>	<b>15H</b>
<b>II. Epreuves Professionnelles Ecrites</b>		
- Sciences Economiques et Juridiques	4	4H
- Mathématiques Appliquées	2	2H
- Comptabilité	2	2H
- Techniques Commerciales (TC)	4	4H
- Pratique Professionnelle écrite (PP)	5	5H
<b>S/Total 2</b>	<b>17</b>	<b>17H</b>
<b>III. Epreuves Professionnelles Pratiques</b>		
- Gestion Commerciale Assistée par Ordinateur (GCAO)	2	35 mn par candidat
- Education Physique et Sportive	2	
<b>S/Total 3</b>	<b>4</b>	<b>35 mn</b>
<b>IV. Epreuves Complémentaires</b>		
Epreuves Facultatives (1)		
- Education artistique (Dessin, Musique, EM)		
- Langues anciennes (Latin, Grec) et Vivantes étrangères		
- Informatique épreuve théorique		
<b>Total Général</b>	<b>33</b>	<b>32H35</b>

(1) La durée de l'épreuve sera précisée sur le sujet



#### 4) SPECIALITE FIG : FISCALITE ET INFORMATIQUE DE GESTION

NATURE DES EPREUVES	Coef.	Durée
<b>I. Epreuves Ecrites d'Enseignement Général</b>		
- Français ou English Language	3	3H
- Anglais ou French	2	3H
- Philosophie	2	3H
- Education à la Citoyenneté et à la Morale	1	2H
- Mathématiques Générales	3	3H
- Histoire ou Géographie	1	2 H
<b>S/Total 1</b>	<b>12</b>	<b>16H</b>
<b>II. Epreuves Professionnelles Ecrites</b>		
- Sciences Economiques et Juridiques	4	4H
- Mathématiques Appliquées	1	2H
- Fiscalité	5	5H
- Gestion des systèmes d'Information (GSI) : Etude des cas (1)	5	5H
- Techniques Comptables (TC)	2	2H
<b>S/Total 2</b>	<b>17</b>	<b>18H00</b>
<b>III. Epreuves Professionnelles Pratiques</b>		
- Gestion des Systèmes d'Information (GSI) : Epreuve Pratique	2	60 mn par candidat
- Education Physique et Sportive	2	
<b>S/Total 3</b>	<b>4</b>	<b>60 mn</b>
<b>IV. Epreuves Complémentaires</b>		
Epreuves Facultatives (1)		
- Education artistique (Dessin, Musique, EM)		
- Langues anciennes (Latin, Grec) et Vivantes étrangères		
<b>Total Général</b>	<b>33</b>	<b>34H60mn</b>

(1) La durée de l'épreuve sera précisée sur le sujet

**NB.** Le candidat composera dans un environnement informatisé



## 5) SPECIALITE SES : SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

NATURE DES EPREUVES	Coef.	Durée
<b>I. Epreuves Obligatoires Ecrites d'Enseignement Générale</b>		
- Français	4	3H
- Anglais	2	3H
- Philosophie	3	4H
- LV3 : Allemand, Espagnol, Chinois (1)	2	1H30
- Mathématiques Générales ✓	3	3H
- Histoire ou Géographie	2	2H
- Education à la Citoyenneté et à la Morale	2	2H
<b>S/Total 1</b>	<b>18</b>	<b>18H30</b>
<b>II. Epreuves Professionnelles Ecrites</b>		
- Sciences Economiques et Sociales	4	4H
- Economie d'Entreprise	3	2H
- Comptabilité ✓	2	3H
- Mathématiques Appliquées ✓	1	1H30
- Droit	1	1H
<b>S/Total 2</b>	<b>11</b>	<b>11H30</b>
<b>III. Epreuves Professionnelles Pratiques</b>		
- Informatique appliquée à l'économie (2)	2	35 mn par candidat
- Education Physique et Sportive	2	
<b>S/Total 3</b>	<b>4</b>	
<b>IV. Epreuves Complémentaires</b>		
Epreuves Facultatives (3)		
- Education artistique (Dessin, Musique, EM)		
- Langues anciennes (Latin, Grec) et Vivantes étrangères		
<b>Total General</b>	<b>33</b>	<b>30H35</b>

(1) Le candidat composera sur une seule langue.

(2) L'Epreuve pratique permet de vérifier l'habileté des candidats à utiliser les logiciels inscrits au programme. Le candidat tire au sort un sujet sur quatre et le traite pendant 35 minutes. Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

(3) La durée de l'épreuve sera précisée sur le sujet



**Article 3.** Les définitions des épreuves sont annexées au présent arrêté.

**Article 4.** (1) L'épreuve d'éducation physique et sportive à l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Technique comporte trois (03) épreuves à choisir parmi quatre (04) proposées aux candidates et candidats et réparties de la manière suivante :

Candidates :  
- course de vitesse ou d'endurance-vitesse: 80 m ou 600 m ;  
- saut en hauteur ;  
- lancer de poids 3 kg ;  
- gymnastique au sol.

b) Candidats :  
- course de vitesse ou d'endurance-vitesse: 100 m ou 800 m ;  
- saut en hauteur ;  
- lancer de poids de 4 kg ;  
- gymnastique au sol.

(2) L'épreuve pratique d'éducation physique et sportive est notée de 0 à 20 pour chacune des trois (03) disciplines choisies parmi les quatre (04). Le total des points obtenu à l'issue de chaque épreuve est divisé par 3 pour donner une note définitive sur 20 à multiplier par le coefficient.

**Article 5.** (1) Dans toutes les spécialités, et en application du décret N°95/035 du 24 février 1995 susvisé, tout candidat peut demander à subir une ou deux épreuves facultatives portant :

a) soit sur :

- le dessin d'art ;
- l'éducation musicale ;
- l'éducation ménagère ;
- une langue ancienne (latin, grec) ;
- une langue vivante étrangère autre que la ou les langues qui a ou ont été choisie(s) par le candidat pour les épreuves obligatoires.

b) soit sur :

- l'informatique *épreuve théorique*

(2) Seuls les points excédant 10/20 entrent en ligne de compte dans le calcul de la note d'admission.

**Article 6 :** La note 0/20 (zéro sur vingt) est éliminatoire pour toutes les épreuves.

**Article 7 :** La délibération du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel en ce qui concerne les spécialités de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire définies à l'article 1 ci-dessus se déroule en une seule phase.

**Article 8 :** Est déclaré admis au Baccalauréat, tout candidat ayant obtenu une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves écrites, pratiques, éducation physique et sportive et des épreuves facultatives au moins égale à 10/20 (dix sur vingt), sans note éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

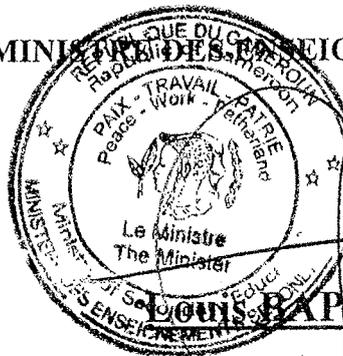
SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
024612	9 30 NOV 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

**Article 9** : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté notamment l'arrêté N°05/E/39/MINEDUC/IGPETP/DEXC du 14 février 1996 modifiant l'arrêté n° C17/B1/10431/MINEDUC/DEXC fixant certaines modalités d'application du décret N° 95/035 du 24 Février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire.

**Article 10** : L'Inspecteur Général des Enseignements, les Inspecteurs Coordonateurs Généraux, le Directeur de l'Office du Baccalauréat, le Registrar du GCE-Board, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 06 DEC 2012

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



*[Handwritten signature]*

**LOUIS BAPES BAPES**



# ANNEXE : DEFINITION DES EPREUVES

## I - EPREUVES COMMUNES AUX ACA, CG, ACC, FIG et SES

### 1. Français (Première Langue) :

*Durée : 3 H    Coef. : 4 (ACA et SES), 3 (CG, ACC, FIG,)*

#### **Sujet de type 1 : Résumé de texte et langue**

Ce sujet porte sur un texte non littéraire et non narratif comptant 400 à 500 mots maximum choisi en fonction de la spécialité. Elle se subdivise en 04( quatre parties) :

##### Première partie : Résumé de texte

La règle est de réduire une partie du texte au quart de sa longueur. Le libellé de cette première partie du sujet précisera donc le segment du texte à résumer, le nombre de mots qu'il comporte, le nombre de mots du résumé et la marge chiffrée tolérée (correspondant à 10%). Il précisera aussi qu'il faut impérativement indiquer à la fin du résumé le nombre exact de mots utilisés. Le candidat devra donner du texte une version condensée mais fidèle sur le plan des idées. Il reformule le discours du texte initial avec ses propres mots, mais sans prendre de distance dans les idées, sans utiliser les termes de l'analyse de texte : « il s'agit de... », « dans ce texte... », « selon l'auteur... », « il est question ici de... », etc.

##### Deuxième partie : Discussion

Elle consistera en une réflexion sur un problème important et précis tiré du texte. A ce propos, on demande au candidat d'exprimer un avis argumenté sous forme de petite dissertation, en se référant à son expérience personnelle et à ses lectures.

##### Troisième partie : langue

Cette partie est réservée aux questions langue relevant de la communication, de la sémantique, de la morphosyntaxe et de la stylistique.

<b>Barème :</b> - résumé de texte	/5points.
-discussion	/5points.
-langue	/8points
-présentation	/2



#### **Sujet de type 2 : Commentaire composé**

Ce sujet porte sur un texte court (maximum 20 à30 lignes dactylographiées), s'inscrivant dans les champs définis par le programme et choisi en raison de sa qualité littéraire et du thème abordé. Le candidat est invité non pas à faire une explication du texte ligne par ligne, mais à rendre compte de la lecture personnelle qu'il en a faite, c'est-à-dire de la façon dont il découvre, ressent et comprend l'originalité de ce texte littéraire. Ce faisant, il veillera à montrer autant que possible la corrélation entre le fond et la forme dans le texte, au lieu de les dissocier.

Le texte proposé aux candidats est obligatoirement accompagné d'un libellé qui, sans être contraignant, a pour fin première de faciliter la démarche du candidat, lui laissant néanmoins la liberté d'orienter, d'ordonner et d'approfondir son commentaire selon sa sensibilité.

<b>Barème :</b> -compréhension du texte	/6points
- pertinence et organisation de l'analyse	/6points
- maniement de la langue ou qualité de l'expression	/6points
- présentation	/2 points.

### Sujet de type 3 : Dissertation

Le sujet de dissertation porte sur un problème d'ordre littéraire. Il invite le candidat à une réflexion personnelle, à une appréciation motivée fondée sur ses connaissances littéraires, ses souvenirs de lecture.

Le jugement proposé à la réflexion du candidat ou la question qui lui est posée doivent être formulées sans ambiguïté et le libellé du sujet parfaitement clair. En particulier, si l'on souhaite que le candidat ait une réflexion critique, il convient de la lui demander explicitement par une formule du type « commentez et discutez... »

<b>Barème :</b> -compréhension du sujet	/6points
-pertinence et organisation de l'analyse	/6points
- maniement de la langue ou qualité de l'expression	/6points
- présentation	/2 points

## 2. Français (Deuxième Langue)

### Première partie : Connaissance et maniement de la langue.

Elle comporte 4 à 6 exercices qui visent la maîtrise des différents aspects de la langue : Grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe, phonétique, morphosyntaxe, sémantique.

Notation. **8 points.**

### Deuxième partie : Compréhension de texte.

Ce texte est suivi de 5 à 6 questions en rapport étroit avec lui ; elles sont de trois types : des questions fermées (30%) ; des questions mi-ouvertes (30%) et des questions ouvertes (20%).

Notation **6 points.**

### Troisième partie : Essai.

Cet exercice vise à évaluer la qualité de l'expression écrite du candidat, c'est-à-dire son degré de maîtrise de la langue et son aptitude à traduire sa pensée.

Deux sujets seront proposés au choix du candidat, qui doit produire, en français, un développement de 20 à 30 lignes.

**N.B Les sujets de type épistolaire sont proscrits.**

Notation **6 points.**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
024612	30 NOV 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

### **3. ENGLISH LANGUAGE :**

#### **a) English Language (First Official Language)**

**Duration : 4 H Coef. : 4 (ACA), Coef. : 3 (CG, ACC, FIG)**

This examination is made up of three (3) sections namely Essay, Comprehension and Summary.

#### **I - Essay**

Three or four topics are given for candidates to choose one on which they are expected to write between 450 and 500 words. The Essay is marked out of 8.

#### **II - Comprehension**

This section is marked out of 7. The themes of the texts for comprehension are related to topical issues that concern Business, Industries and human relations. The length of the texts would be at least one and a half pages but since text difficulty depends on various factors such as lexical density, the length given is purely indicative.

Comprehension questions may include factual, inferential and application aspects of the text.

#### **III - Summary**

This section is intended to be a precis of the comprehension text in between 60 and 80 words of continuous prose.

It is marked out of 5.

#### **b) English Language (Second Official Language)**

**Duration: 3h Coef. : 3(ACA), Coef. 2: (CG, ACC, FIG, SES)**

The English Language paper comprises 4 main sections as follows:

#### **Section A/ Grammar / 10 Marks**

This section comprises 2 to 4 exercises, all marked out of 10 marks, aimed at testing the candidate's ability to use English Language grammar accurately to communicate not only in their trade, but also more generally in society.

#### **Section B / Vocabulary / 10 Marks**

This section is made of 2 to 4 vocabulary exercises marked out of 10 marks, testing the candidate's ability to use efficiently not only the vocabulary related to their trade, but also everyday language to communicate.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
024612 30 NOV 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE

### Section C / Comprehension / 10 Marks

In this section, the candidates are required to answer comprehension questions based on a passage of between 750 to about 1000 words. Questions may test student's ability to extract facts, infer meaning and to evaluate, analyse and make a synthesis of information found in the text.

### Section D/ Essay / 10 Marks

Here, the candidates are given 3 essay topics and asked to choose one, on which they write an essay of about 250 to 300 words, showing among others originality, organization, creativity, coherence, and a good mastery of accuracy and expression.

N.B. The total marks for all the sections are added up, divided by 2 and multiplied by the coefficient.

## 4. SCIENCES ECONOMIQUES ET JURIDIQUES

*Durée : 4 H Coef. : 4*

L'épreuve de Sciences Economiques et Juridiques est une épreuve unique d'économie d'entreprise, d'économie générale et de droit. Elle porte sur les programmes des classes terminales STT.

Elle a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à utiliser les connaissances économiques et juridiques fondamentales acquises pour résoudre les problèmes relatifs à la vie des affaires et à formuler clairement ses réflexions.

Les deux composantes économiques et juridiques seront évaluées au travers d'un ou de plusieurs énoncés. Lorsque la réponse aux questions posées requiert une information spécifique, une documentation succincte peut être fournie (contrats, procès-verbaux, statistiques, extraits de codes, d'annonces légales, de presse, de décisions de justice, informations relatives à l'entreprise...).

Les points seront répartis de la manière suivante :

- Economie d'Entreprise	30 points
- Economie Générale	25 points
- Droit	25 points



## II - EPREUVE COMMUNE AUX CG et ACC et FIG et SES

### 1 - MATHEMATIQUES GENERALES (CG-ACC)

*Durée : 2 H Coef. : 2*

#### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve de Mathématiques Générales au Baccalauréat CG et au Baccalauréat ACC vise à évaluer chez les candidats les deux compétences suivantes :

- Utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes issus de la vie professionnelle,
- Déployer un raisonnement mathématique,

Elle porte sur l'ensemble du programme de mathématiques de la classe de terminale de la spécialité concernée.

#### Structure

L'épreuve comporte :

- Soit deux parties A et B ; la partie A est une série de questions (tests à production ou tests objectifs) et la partie B un problème portant sur un domaine propre à la spécialité concernée. Le total des points alloués à chaque partie varie de huit (08) à douze (12), l'ensemble de l'épreuve étant notée sur vingt (20) points.
- Soit trois ou quatre exercices portant sur des parties différentes du programme. Un ou deux exercices pourront être des tests objectifs ; l'un des exercices pourra porter sur un domaine propre à la spécialité. Le total des points alloués à chaque exercice varie de quatre (04) à huit (08) points, l'ensemble de l'épreuve étant notée sur vingt (20) points.

### 2 - MATHEMATIQUES GENERALES (FIG-SES)

*Durée : 3 H, Coef. : 3*

#### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve de Mathématiques Générales au Baccalauréat FIG et au Baccalauréat SES vise à évaluer chez les candidats les deux compétences suivantes :

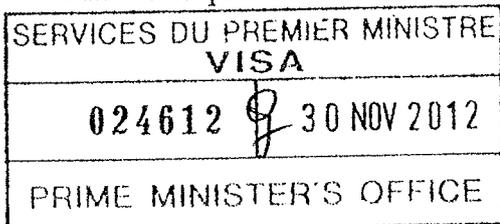
- Utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes issus de la vie professionnelle,
- Déployer un raisonnement mathématique,

Elle porte sur l'ensemble du programme de mathématiques de la classe de terminale des spécialités concernées.

#### Structure de l'épreuve

L'épreuve comporte :

- Soit deux parties A et B, la partie A est constituée de tests objectifs (questions à trous, questions à choix multiples, questions dichotomiques...), et la partie B un problème portant sur un domaine propre aux spécialités concernées. Le total des points alloués à chaque partie varie de huit (08) à douze (12), l'ensemble de l'épreuve étant notée sur vingt (20) points.



- Soit trois ou quatre exercices portant sur des parties différentes du programme. Un ou deux exercices pourront être des tests objectifs ; l'un des exercices pourra porter sur un domaine propre à la spécialité. Le total des points alloués à chaque exercice varie de 04 à 08 points, l'ensemble de l'épreuve étant notée sur vingt (20) points.

### III - EPREUVE COMMUNE AUX CG, ACC et FIG

#### 1 - MATHEMATIQUES APPLIQUEES

*Durée : 2 H Coef. : 2 (ACC, CG). Coef. : 1 (FIG)*

L'épreuve comportera deux parties obligatoires :

- Une première partie sur les statistiques (40% des points) ;
- Une deuxième partie sur les mathématiques financières (60% des points)

Le candidat sera invité à présenter une solution raisonnée à partir d'un cas concret et à donner l'interprétation économique des résultats.



## IV- EPREUVES SPECIFIQUES

### 1 - ACTION ET COMMUNICATION ADMINISTRATIVES (ACA)

#### 1-1 ORGANISATION DU TRAVAIL ADMINISTRATIF (O.T.A)

*Durée : 2 H*      *Coéf. : 2*

L'épreuve comporte 2 parties :

#### **PREMIERE PARTIE : 40% du poids total**

Elle est composée de questions de cours portant sur des chapitres différents et notées sur 16 points.

#### **DEUXIEME PARTIE : 60 % du poids total**

Cette partie est composée de 2 exercices succincts notés chacun sur 12 points.

#### 1-2 TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHESE (T.A.S)

*Durée : 5H*      *Coéf. : 5*

L'épreuve de TAS est une synthèse des cours étudiés en classe de seconde Secrétariat/Gestion, de Première et Terminale ACA.

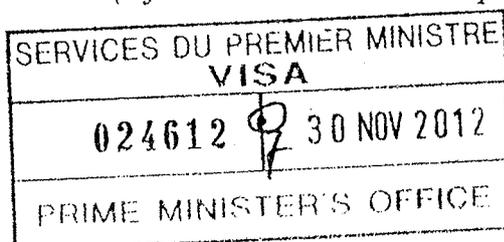
Cette épreuve a pour objectifs :

- D'évaluer la capacité du candidat à mobiliser son savoir-faire et les démarches méthodologiques appliquées aux enseignements reçus, pour analyser une situation, organiser son travail et proposer des solutions adaptées aux problèmes posés.
- D'apprécier l'aptitude du candidat à utiliser les outils et logiciels bureautiques inscrits au programme dans la réalisation de certaines tâches.

Elle comporte 4 parties :

1. *Des travaux de conception et d'organisation* dans le domaine du travail administratif notés sur **20 points**.
2. *Des travaux de synthèse* : le candidat doit pouvoir apporter la solution à au moins deux situations problèmes. **40 points**.
3. *Des travaux de communication* : le candidat doit apporter une solution à une situation de communication. **20 points**.
4. *Des travaux de gestion* : Comptabilité, Maths Appliquées et Statistiques, Commerce. **20 points**.

*Lorsque la résolution des exercices requiert des informations spécifiques, une documentation succincte est fournie au candidat (informations sur l'entreprise, textes juridiques, statistiques...).*



### 1-3 OUTILS ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION (OTC)

**Durée : 2 H Coef. : 3 60 points**

Cette épreuve comporte 2 parties :

1. La première partie permet de mesurer les acquisitions théoriques des candidats dans le domaine des outils de communication au programme des classes de Première et de Terminale ACA. **40 points**
2. La deuxième partie est la prise rapide des notes. Il s'agit d'un texte dicté en 3 minutes au maximum à une vitesse uniforme de 80 mots/mn qui sera retranscrit littéralement. **20 points**

**Nature du texte :** ce texte peut être à caractère économique, administratif, commercial ou relatif à la vie de l'entreprise, à l'actualité, aux technologies nouvelles.

*NB : Le travail du candidat est uniquement manuscrit.*

### 1-4 PRATIQUE PROFESSIONNELLE SUR MATERIEL (PPM)

L'épreuve se présente sous la forme de deux (02) dossiers : un dossier obligatoire et un dossier à tirer au sort :

#### 1. Dossiers obligatoires :

a) **Rédaction et Présentation du Courrier** *Durée : 2 h Coef. 2 40 points*

Il s'agit de la rédaction et de la présentation de deux correspondances (interne et externe) à partir d'un dossier professionnel et éventuellement l'établissement de document(s) accompagnant celles-ci.

b) **Application de logiciels** *Durée : 1 h Coef. 2 40 points*

Cette partie permet d'évaluer les aptitudes des candidats à l'utilisation des logiciels inscrits au programme. L'épreuve comprend deux sous dossiers à traiter obligatoirement par le candidat :

- Sous dossier « Organisation » : 30 mn 20 pts
- Sous dossier « Communication » : 30 mn 20 pts

#### 2. Dossier à tirer au sort : (20 mn par candidat)

- Téléphonie ;
- Recherche documentaire.

a) **Atelier « Téléphonie » :** *Coef. 1, Durée 20 mn, 20 points*

Cet atelier à tirer au sort, permet d'évaluer les aptitudes du candidat à :

- tenir convenablement une conversation téléphonique, concevoir et noter des messages dans l'une des deux langues officielles ;
- respecter les règles de politesse et d'accueil téléphonique ;



- utiliser toutes les améliorations apportées dans le domaine téléphonique (utilisation des appareils de péri téléphonie etc.).

**b) Atelier «Recherche documentaire» : Coéf. 1 ; 20 mn ; 20 points**

Cet atelier à tirer au sort, permet d'évaluer les aptitudes du candidat à :

- utiliser l'outil Internet ou Intranet ;
- rechercher une information dans une banque ou dans une base de données.





## 2- COMPTABILITE ET GESTION (CG)

### 2-1 TECHNIQUE COMPTABLE

*Durée : 4H Coef. : 5*

L'épreuve de Technique Comptable vise à vérifier que le candidat peut s'insérer sans difficulté dans les services comptables et financiers d'une entreprise. Un accent particulier sera mis sur son aptitude à effectuer les travaux comptables de l'entreprise à savoir :

- établir, analyser et interpréter les principaux tableaux de synthèse (comptables, financiers) :
  - analyse statique par la méthode des ratios ;
  - analyse dynamique, seuil de rentabilité, gestion des stocks, fonds de roulement, plan de financement ;
- résoudre les problèmes de gestion prévisionnelle : calcul des coûts, analyse des écarts ;
- implanter et tenir une comptabilité élémentaire des sociétés (SNC, SARL, SA) : création, vie, modification du capital ;

Cette épreuve s'articule autour de trois parties indépendantes :

Première partie : L'analyse financière : (20% du poids total)

Deuxième partie : L'analyse des coûts et gestion prévisionnelle : (40 % du poids total)

Troisième partie : La comptabilité des sociétés sauf fiscalité et affectation du résultat : (40 % du poids total).

Chaque partie est un ensemble de travaux intégrés calqués sur une entreprise, ce qui fait appel à l'incorporation de documents réels.

### 2-2 PRATIQUE PROFESSIONNELLE (PP)

*Durée : 4H Coef. : 5*

L'épreuve de pratique professionnelle doit permettre de vérifier que le candidat est capable de :

- s'adapter aisément dans le cadre du travail comptable ;
- mettre en œuvre toutes les connaissances et compétences acquises au cours de la formation.

Il s'agit de présenter de véritables cas d'entreprise qui sollicitent les connaissances et des capacités de réflexion et d'organisation de la part des candidats. Un accent particulier sera mis sur la manipulation de documents réels relatifs à :

- l'analyse des coûts ;
- la détermination du bénéfice fiscal et de l'impôt sur le résultat ;
- l'établissement et la manipulation des tableaux de la DSF ;
- l'affectation du résultat ;
- la présentation des budgets.

Cette épreuve s'articule autour de trois parties indépendantes :

- Première partie : tableaux d'analyse des coûts ; tableau d'exploitation différentiel, fonctionnel, ... (30 % du poids total)
- Deuxième partie : Etablissement des documents relatifs à la détermination du bénéfice fiscal ; détermination de l'impôt sur les résultats et le bénéfice à répartir ; affectation des bénéfices avec incidences fiscales (IRCM) ; (40 % du poids total)
- Troisième partie : Etablissement des budgets (30 % du poids total).

## 2 -3 COMPTABILITE ET GESTION ASSISTEES PAR ORDINATEUR (CGAO)

*Durée : 35 mn*

*Coef. : 2*

Nature de l'épreuve : Epreuve pratique permettant de vérifier l'habileté des candidats à utiliser les logiciels de gestion inscrits au programme.

Déroulement de l'épreuve :

- L'épreuve est constituée d'un jeu de quatre (4) sujets,
- Le candidat tire au sort un sujet et travaille pendant 35 mn puis sur ordinateur pendant 25 mn. Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.



### 3 - ACTION ET COMMUNICATION COMMERCIALES (ACC)

#### 3-1 COMPTABILITE

*Durée : 2H Coef. : 2*

Cette épreuve permet de mesurer les acquisitions théoriques et pratiques des candidats dans le domaine de la gestion comptable et financière liée à l'exploitation commerciale.

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable d'identifier et de mesurer les contraintes et les atouts financiers d'une entreprise par l'analyse méthodique de son exploitation et de la structure de ses coûts de gestion, en mettant en évidence les sources des éventuelles difficultés et les solutions appropriées.

Ces mises en évidence passent également par l'élaboration des budgets, la détermination de la rentabilité financière des projets d'investissements et le contrôle des prévisions.

Cette épreuve comporte deux parties indépendantes :

- l'analyse de l'exploitation et l'analyse financière : 25 points
- la gestion prévisionnelle et les budgets : 15 points

Les travaux à effectuer, relevant du programme de la Comptabilité de la classe de terminale ACC, seront calqués sur les cas réels d'entreprise faisant intervenir autant que possible les données des réalités économiques, commerciales, financières, comptables et fiscales.

#### 3-2 TECHNIQUES COMMERCIALES

*Durée : 5H Coef. : 5*

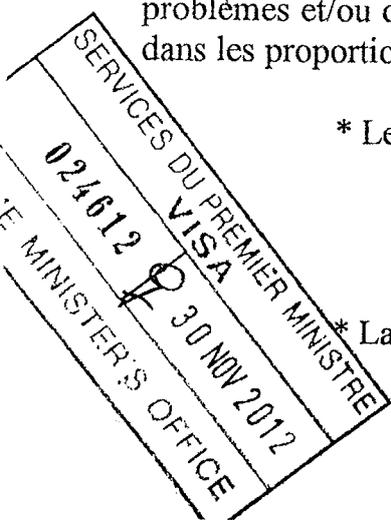
L'épreuve de Techniques Commerciales au Baccalauréat ACC est une épreuve de synthèse qui doit permettre de vérifier que le candidat possède une vision globale de l'approche mercatique, c'est-à-dire la primauté accordée au marché et à ses caractéristiques dans la définition d'une stratégie d'entreprise.

Cette épreuve comporte au moins trois parties indépendantes ou partiellement liées, mais nécessairement centrées sur une ou deux entreprises.

Dans chacune de ces parties, seront proposés aux candidats des travaux sous forme de problèmes et/ou de questions de cours relevant du domaine des techniques commerciales dans les proportions indicatives suivantes :

- \* Les études commerciales : 40 % environ du poids total
  - Méthodes quantitatives d'analyse et de prévision des ventes,
  - Méthodes qualitatives d'analyse des besoins et du marché.

- \* La politique commerciale : 40 % environ du poids total
  - Notion de politique et de stratégie commerciales ;



- La politique du produit ;
- La politique du prix ;
- La politique de distribution ;
- La politique de communication.

- \* Le commerce extérieur : 20 % environ du poids total
  - Technique, organisation et réglementation ;
  - Formalités des douanes, de transport, des locutems et d'assurance ;
  - Financement, promotion et moyens de règlement du commerce extérieur ;
  - Intermédiaires et auxiliaires.

D'autres instruments de politique commerciale peuvent être tirés du programme des Techniques Commerciales de la classe de Première ACC.

La réalisation de ces travaux fera donc principalement appel aux connaissances et concepts clés acquis dans l'apprentissage des programmes de Techniques Commerciales des classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale ACC. Mais le candidat devra être capable d'une réflexion autonome et originale sur les cas d'entreprise et faire preuve d'esprit d'imagination et de créativité.

### 3-3 PRATIQUE PROFESSIONNELLE

*Durée : 5H Coef. : 5*

L'épreuve de pratique professionnelle est une épreuve d'admission.

Elle doit permettre de vérifier que le candidat possède une compétence et une polyvalence suffisantes pour :

- s'insérer aisément dans le marché du travail ;
- assurer la bonne marche d'une petite entreprise commerciale ;
- mener de façon autonome un dossier ou un projet de synthèse en recherche commerciale.

Un accent particulier est mis sur l'évaluation des aptitudes du candidat à :

- exercer efficacement les professions commerciales par la réalisation correcte des tâches réelles ou simulées ;
- exploiter les documents réels et les données du milieu professionnel ;
- organiser et présenter méthodiquement ses travaux en utilisant les méthodes pratiques, et autant que possible, le matériel et l'outillage en usage dans la vie active ;



Il s'agit de présenter au candidat des projets de synthèse, des dossiers et des simulations de travaux réels inhérents aux activités des professions commerciales.

Ces travaux sont choisis dans les domaines divers tels que :

- la distribution, le marketing, l'administration et la politique Commerciale, le produit, la fixation des prix ;
- la communication commerciale et la correspondance commerciale et professionnelle ;
- le commerce extérieur, l'analyse économique et le cadre juridique de l'activité commerciale ;
- la représentation et l'organisation de l'information et des traitements automatiques des données de gestion.

Leur réalisation doit faire appel aux connaissances acquises dans toutes les disciplines du programme de formation, ainsi qu'aux qualités personnelles du technico-commercial telles que :

- la persévérance au travail ;
- l'esprit de synthèse ;
- le sens d'organisation ;
- l'imagination ;
- la créativité.

Cette épreuve comporte au moins trois, quatre ou cinq parties indépendantes ou partiellement liées, mais nécessairement centrées sur une ou plusieurs entreprises.

Dans chacune de ces parties, seront proposées aux candidats, des travaux sous forme de problèmes et/ou des questions de cours relevant du domaine :

- des techniques commerciales ;
- de comptabilité ;
- des mathématiques appliquées ;
- de l'économie des entreprises ;
- du droit ;
- du courrier.



Techniques Commerciales+ Courrier (environ 50 et 60 % du poids total)

Comptabilité - Mathématiques Appliquées - Economie des Entreprises – Droit (environ 40 et 50 % du poids total)

### 3-4 GESTION COMMERCIALE ASSISTEE PAR ORDINATEUR (GCAO)

*Durée : 35 mn      Coef. : 2*

Nature de l'épreuve : Epreuve pratique permettant de vérifier l'habileté des candidats à utiliser les logiciels de gestion inscrits au programme.

Déroulement de l'épreuve :

- L'épreuve est constituée d'un jeu de quatre (4) sujets,
- Le candidat tire au sort un sujet et travaille pendant 35 mn puis sur ordinateur pendant 25 mn. Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.



## 4 - FISCALITE ET INFORMATIQUE DE GESTION (FIG)

### 4-1 FISCALITE

*Durée : 5 H Coef. : 5*

Cette épreuve vise évaluer l'habileté du candidat à résoudre les problèmes liés à la fiscalité de l'entreprise conformément au programme de la classe de terminale FIG.

Elle devra comporter des questions de cours et des cas pratiques à résoudre en relation avec le programme de la classe de terminale FIG.

### 4-2 GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (GSI) : ETUDE DE CAS

*Durée : 5 H Coef. : 5*

L'épreuve prend appui sur la présentation d'une ou plusieurs situations concrètes empruntées à la réalité du champ professionnel de référence de la spécialité.

Le candidat doit réaliser un certain nombre de travaux indépendants et/ou complémentaires lui permettant de mobiliser les connaissances et les compétences constitutives du pôle technologique de la spécialité.

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- analyser une situation ;
- traiter l'information ;
- effectuer des choix et/ou les justifier ;
- communiquer en utilisant le vocabulaire adapté ;
- organiser un ensemble d'opérations ;
- mettre en œuvre les démarches, méthodes, techniques et outils propres à la spécialité ;
- dégager l'intérêt et les limites des méthodes et outils employés.



### 4-3 GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (GSI) : EPREUVE PRATIQUE

*Durée : 60 mn par candidat Coef. : 2*

Nature de l'épreuve : Epreuve pratique permettant de vérifier l'habileté des candidats à utiliser les matériels, logiciels et langages inscrits au programme.

Déroulement de l'épreuve :

- L'épreuve est constituée d'un jeu de quatre (4) sujets ;
- Le candidat tire au sort un sujet et travaille pendant 60 mn. Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

#### 4 – 4 TECHNIQUE COMPTABLE (TC)

*Durée : 2 H*

*Coef. : 2*

Cette épreuve vise à évaluer les habiletés du candidat à analyser, enregistrer, prévoir et synthétiser les données financières, comptables et juridiques.

Un accent particulier sera mis sur son aptitude à effectuer les travaux comptables de l'entreprise à savoir :

- Etablir les états financiers dans les systèmes minimal de trésorerie, allégé ou normal (30 % du poids total) ;
- Procéder à l'analyse des coûts et/ou à la gestion prévisionnelle (30 % du poids total) ;
- Procéder au traitement d'un certain nombre d'évènement de la vie des sociétés commerciales : constitution et/ou affectation du résultat (40 % du poids total).

Chaque partie est un ensemble de travaux intégrés calqués sur une entreprise ; ce qui fait appel à l'incorporation de documents réels.



## 5 – SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

### 5.1 Sciences Economiques et Sociales

*Durée : 4H Coef. : 4*

L'épreuve de Sciences économiques et sociales au Baccalauréat Sciences Economiques et Sociales (SES), est une épreuve professionnelle écrite. Elle porte essentiellement sur le programme de terminale SES et peut faire appel à des notions économiques de base étudiées dans les classes de seconde et de première SES.

#### **STRUCTURE**

Les sujets doivent toujours être accompagnés de documents de nature différente (textes, graphiques, tableaux statistiques, schémas, etc.). Ceux-ci doivent permettre aux candidats d'étayer et d'enrichir leurs raisonnements par des faits précis. Par conséquent, l'utilisation des documents sera prise en compte dans le barème de notation.

Deux formes d'épreuves peuvent être proposées aux candidats :

**PREMIERE FORME** : deux sujets au choix du candidat : leur nature sera soit celle d'une dissertation, soit celle d'une épreuve de synthèse, toutes deux fondées sur un dossier. Le libellé du sujet de dissertation invite le candidat à poser et à traiter, d'une façon organisée et réfléchie, un problème exigeant un effort d'analyse économique et/ou sociologique. Pour aider le candidat à asseoir son travail sur des bases positives et des références précises, un dossier est mis à sa disposition. Ce dossier ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à une paraphrase ou à un commentaire systématique et détaillé. Par ailleurs, le dossier doit être constitué de manière à ne pas se confiner à une seule partie du programme, à un seul des divers champs des savoirs que couvre son enseignement. Au contraire, il intégrera dans les réponses attendues les divers thèmes du programme.

**DEUXIEME FORME** : Deux sujets de nature différente dont un sujet de dissertation s'appuyant également sur un dossier et un sujet de synthèse comportant soit quatre (04) ou cinq (05) questions sur les différentes parties du programme, questions pouvant être indépendantes ou liées et dont la durée de traitement ne saurait excéder 45 mn, soit une question de synthèse étayée par un travail préparatoire.

La question de synthèse se singularise en ce qu'elle s'appuie sur un travail préparatoire imposé où la réflexion est guidée. Le travail préparatoire et la réponse à la question de synthèse constituent deux parties d'égale importance pour la notation. Portant sur le même thème, elles reposent notamment sur l'étude de trois ou quatre documents de source différente. Ces documents répondent aux mêmes normes que celles définies pour le dossier de la dissertation. Le travail préparatoire consiste en cinq à sept questions ayant pour objet :

- ✓ de vérifier la connaissance de notions essentielles et la maîtrise des outils et des savoir-faire nécessaires (définitions, utilisation de termes dans un nouveau contexte, mise en œuvre de mécanismes, réalisation de calculs, graphiques, etc.) ;

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
024612 9 30 NOV 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE

- ✓ de mesurer la capacité d'analyse du candidat sur un ou plusieurs éléments des documents proposés, en liaison avec le sujet.

Le libellé du sujet doit inviter le candidat à effectuer une démonstration en suivant la problématique imposée par la question. Il doit permettre au candidat :

- ✓ de rassembler les informations issues du travail préparatoire et de ses connaissances personnelles ;
- ✓ d'argumenter, c'est-à-dire de mettre en ordre les informations pertinentes au regard du sujet proposé ;
- ✓ de faire preuve d'esprit critique ;
- ✓ de s'exprimer de façon claire, correcte, concise (réponse de l'ordre de trois pages).

## COMPETENCES EVALUEES

### Dissertation/ Epreuve de synthèse :

Il est demandé au candidat :

- ✓ de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet (dissertation) ou aux questions posées (synthèse) ;
- ✓ de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- ✓ de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- ✓ de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### Question de synthèse :

Cette épreuve comporte deux parties d'égale importance pour la notation.

Il est demandé au candidat :

- ✓ de conduire le travail préparatoire qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse ;
- ✓ de répondre à la question de synthèse :
  - par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé ;
  - en faisant appel à ses connaissances personnelles,
  - en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. La définition des « compétences évaluées » figurera en introduction de chacun des sujets distribués aux candidats.



## 5.2 Economie d'Entreprise

Durée : 2H

Coéf. 3

L'épreuve d'économie d'entreprise est notée sur 60. C'est une épreuve de synthèse qui comporte 03 parties :

- Une première partie théorique consacrée aux définitions et aux explications des concepts utilisés dans les leçons sur les relations humaines en entreprise. Elle est notée sur **20 points**.
- Une deuxième partie réservée à l'analyse et aux applications numériques concernant les leçons sur les outils d'aide à la décision ; également notée sur **20 points**.
- Une troisième partie sur la croissance de l'entreprise également notée sur **20 points**.

## 5.3 Droit

Durée : 1H30

Coef : 1

L'épreuve porte sur le programme de droit de la classe de terminale de la série SES. Elle vise à évaluer la capacité du candidat à organiser ses connaissances et à mettre en œuvre des acquis méthodologiques de cette discipline.

L'épreuve est écrite. Elle comporte deux parties :

- ✓ Une partie portant sur des enseignements théoriques (Partie théorique);
- ✓ Une partie pratique à partir d'un ou de plusieurs documents (cas pratique, exploitation de texte, etc...) centrée sur une analyse des situations juridiques et sur la mise en œuvre des compétences méthodologiques acquises pour mener à bien cette analyse (Partie pratique).

